



27.01.2015 - 08:44 Uhr

3 conseils du TCS pour affronter la neige

Bern (ots) -

Alors que la neige continue de chuter, le TCS rappelle aux usagers de la route trois simples règles pour rester en sécurité, arriver à temps et éviter des amendes.

La neige recouvre peu à peu la Suisse, aussi bien en montagne qu'en plaine. Afin de rester en règle avec la loi, d'arriver en sécurité et à l'heure à destination, voici trois simples règles à respecter.

Déblayer toute la neige du véhicule

Tous les feux, les vitres et les rétroviseurs doivent être propres, conformément aux dispositions de la loi sur la circulation routière (article 57, paragraphe 2). Dès lors, il faut dégager complètement le véhicule de la neige et de la glace avant le départ, y compris le toit, le capot et la partie arrière. Conduire en n'ayant dégagé qu'un hublot sur le pare-brise constitue un danger pour soi et pour les autres usagers de la route, et est passible d'une amende, voire d'un retrait de permis. Un simple freinage, la neige bascule sur le pare-brise et l'on perd la visibilité pendant quelques secondes, ce qui peut provoquer de graves conséquences.

Les pneus d'été sont inadaptés sur la neige et la glace. Les pneus d'hiver doivent être montés depuis plusieurs mois: ils ne sont pas seulement utiles sur la neige et le verglas, mais aussi à basse température et sur des chaussées mouillées et glissantes. Se distinguant des pneus d'été par leur mélange du caoutchouc et la forme de leur profil, ces gommes assurent une meilleure adhérence en hiver. Rouler en hiver avec des pneus d'été, c'est mettre en péril sa propre personne et les autres usagers de la route, car la distance de freinage est multipliée par deux. Il n'existe aucune obligation légale à équiper un véhicule de pneus d'hiver. Néanmoins, si la perte de maîtrise peut être imputée à l'emploi d'un équipement inadapté, il faut compter selon les circonstances, sur une réduction, voire l'annulation des prestations d'assurance, ainsi qu'une amende.

Prévoir assez de temps

Partir plus tôt permet de réduire le stress et le risque d'accident, tout en étant ponctuel à destination. Avec les routes enneigées, redoubler de prudence et partir un peu en avance est une bonne solution. On évitera ainsi de commettre des erreurs au volant et dès lors amendes et accidents.

Contact:

Yves Gerber, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 079 249 64 83,
yves.gerber@tcs.ch

Les photos du TCS sont sur Flickr -
www.flickr.com/photos/touring_club/collections.

Les vidéos du TCS sont sur Youtube - www.youtube.com/tcs.

www.presetcs.ch